

## Fête de la musique 2021

### Protéger les déplacements et respecter la tranquillité des riverains

Du 21 juin 19h, au 22 juin 4h, plusieurs places et rues du centre-ville de Toulouse seront temporairement piétonnisées afin d'anticiper les risques liés à l'affluence dans les rues du centre-ville de Toulouse le soir de la fête de la musique.

Le stationnement sera donc interdit dans certaines rues et les parkings Capitole et Victor Hugo seront exceptionnellement fermés à partir de 18h (dernière sortie de véhicules à 18h30).

Par ailleurs, pour limiter les risques d'abus ce soir de fête, la vente d'alcool sur le domaine public est formellement interdite ainsi que la vente occasionnelle ambulante de boissons, de produits alimentaires, gadgets et produits divers (sauf autorisation expresse délivrée par la Mairie de Toulouse), à l'intérieur du périmètre défini par arrêté.

Enfin, pour concilier festivités et tranquillité des Toulousains, comme en 2019, l'heure limite de diffusion de musique amplifiée est fixée à 1h du matin.

>> [Télécharger le détail des rues et places interdites à la circulation automobile ou au stationnement](#)

>> [Télécharger l'arrêté relatif à l'organisation de la fête de la musique 2021 à Toulouse](#)

Service de presse  
Hôtel de Ville, place du Capitole  
31000 Toulouse  
tel. 05 61 22 21 47  
[service.presse@mairie-toulouse.fr](mailto:service.presse@mairie-toulouse.fr)  
[espacepresse.toulouse.fr](http://espacepresse.toulouse.fr)

Suivez toutes les  
informations du service de  
presse sur le fil Twitter  
[@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)

